

Communication à caractère promotionnel.  
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

# TRANSPARENCE 11

**Titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.**

**Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».**

**Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

**Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

De l'année 2 à l'année 9, un remboursement anticipé automatique<sup>(2)</sup> possible du capital initial<sup>(3)</sup> majoré d'un gain de 5,80 %<sup>(3)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(4)</sup>, si l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index clôture à son niveau d'origine ou au-dessus. À l'échéance des 10 ans, un remboursement<sup>(2)</sup> du capital initial<sup>(3)</sup> majoré d'un gain de 5,80 %<sup>(3)</sup> par année écoulée jusqu'à 20 % de baisse de l'Indice par rapport à son niveau d'origine, un remboursement<sup>(2)</sup> du capital initial<sup>(3)</sup> jusqu'à 50 % de baisse de l'Indice par rapport à son niveau d'origine, une perte partielle ou totale en capital au-delà.

**Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique<sup>(2)</sup>).

L'investisseur supporte un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

**Éligibilité** : contrats d'assurance-vie uniquement (contrats d'épargne Assurance vie Aréas Multisupport et Multisupport 3). Aréas Vie (l'« entreprise d'assurance ») ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

**Cotation** : marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

**ISIN** : FR001400H915

**Disponible du 9 mai 2023 au 4 juillet 2023 inclus**  
**(dans la limite de l'enveloppe disponible et pouvant être clôturée sans préavis)**

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 6 avril 2023 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ ; BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Automatiquement et gratuitement réinvesti de façon équilibrée vers les fonds suivants : Aréas Prudence – Code ISIN : FR0010619908, Aréas Equilibre – Code ISIN : FR0010636472, Helium Opportunités Part B – Code ISIN : FR0010766550, BDLCM Funds Durandal BEUR – Code ISIN : LU1891683903 et Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(4) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 du présent document pour le détail des dates.

## ► OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Un placement lié, sur une durée de 2 ans à 10 ans, à l'évolution de l'indice **Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index (ci-après désigné «l'Indice»)**, lequel est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an** ;
- Un remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> du produit possible chaque année, à partir de l'année 2 et jusqu'à l'année 9, si l'Indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus ;
- Un objectif de gain potentiel plafonné à 5,80 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(3)</sup>, de l'année 2 à l'année 9, si l'Indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus ;
- Un remboursement<sup>(1)</sup> du capital initial<sup>(2)</sup> majoré d'un gain de 5,80 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale à l'échéance<sup>(3)</sup> si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine au terme des 10 ans ;
- Un remboursement<sup>(1)</sup> du capital initial<sup>(2)</sup> à l'échéance<sup>(3)</sup> si l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau d'origine au terme des 10 ans ;
- **Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance<sup>(3)</sup>** si l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine.

**TRANSPARENCE 11 est un instrument de diversification ne pouvant constituer la totalité d'un portefeuille de placement.**

### NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- le terme « capital » ou « capital initial » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur ;
- les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 26 juillet 2033). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur ;
- les taux de rendement annuel sont effectués pour un investissement de 1 000 € le 12 juillet 2023 jusqu'à la date d'échéance (26 juillet 2033) ou, selon le cas, de remboursement anticipé automatique ;
- les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**



(1) Automatiquement et gratuitement réinvesti de façon équilibrée vers les fonds suivants : Aréas Prudence – Code ISIN : FR0010619908, Aréas Equilibre – Code ISIN : FR0010636472, Helium Opportunités Part B – Code ISIN : FR0010766550, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 et Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 du présent document pour le détail des dates.



## ▶ AVANTAGES

- Potentiel remboursement anticipé automatique : remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> possible chaque année, dès la 2<sup>ème</sup> année, dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle<sup>(2)</sup>, l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index clôture à son niveau d'origine ou au-dessus avec remboursement<sup>(1)</sup> du capital initial<sup>(3)</sup>, majoré d'un gain de 5,80 %<sup>(3)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(2)</sup> ;
- Objectif de gain de 5,80 % : à l'échéance des 10 ans, versement potentiel d'un gain de 5,80 %<sup>(3)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(2)</sup> même en cas de baisse de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine ;
- Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance : à l'échéance des 10 ans, remboursement<sup>(1)</sup> du capital initial<sup>(3)</sup>, dès lors que l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine.

## ▶ INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte en capital partielle ou totale :**
  - **en cours de vie**, en cas de rachat partiel ou total des unités de compte adossées au produit ou en cas d'arbitrage ou de décès, alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix de sortie dépendant alors des conditions de marché en vigueur au jour de la sortie ;
  - **à l'échéance**, en cas de baisse de l'Indice excédant 50 % par rapport à son niveau d'origine au terme des 10 ans ;
  - **en cours de vie ou à l'échéance** en cas de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule ;
  - À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice CAC 40® aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de Transparence 11 n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**
- Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance : rendement sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de -50 % et de -20 % par rapport à son niveau d'origine à l'échéance<sup>(2)</sup> ;
- Plafonnement des gains : Taux de Rendement Annuel (TRA) brut plafonné à 5,51 %<sup>(4)</sup> (TRA net plafonné à 4,58 %<sup>(5)</sup>) même si le rendement de l'Indice est supérieur à ce montant ;
- Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance : durée d'investissement pouvant varier de 2 à 10 ans en fonction de l'application du mécanisme de remboursement ;
- **L'Indice est équilibré et calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.** Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important (respectivement moins important) ;
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

(1) Automatiquement et gratuitement réinvesti de façon équilibrée vers les fonds suivants : Aréas Prudence – Code ISIN : FR0010619908, Aréas Equilibre – Code ISIN : FR0010636472, Helium Opportunités Part B – Code ISIN : FR0010766550, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 et Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 du présent document pour le détail des dates.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(4) TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(5) TRA net : désigne le TRA brut retranché des frais de gestion mentionnés dans les documents annexes aux Conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3.

## ► LE SOUS-JACENT

L'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index est composé des 20 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 31 août 2018.

Les caractéristiques de l'Indice sont les suivantes :

- L'Indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché ;
- L'Indice est rebalancé chaque trimestre ;
- La sélection de l'Indice est équipondérée, ce qui signifie que chaque action qui le compose représente 5 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement aux mois de février, mai, août et novembre.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice, ainsi que la probabilité de remboursement automatique, en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important).

À titre illustratif, le niveau de dividendes nets annuels distribués par l'indice benchmark CAC 40<sup>®</sup> est, en moyenne, de 2,21 % sur les dix dernières années (Source : Bloomberg – à fin 2022). La différence entre le prélèvement forfaitaire de 5 % appliqué à l'indice CAC 40<sup>®</sup> NTR<sup>(1)</sup> et les dividendes effectivement versés correspondrait donc à une sous-performance de 2,79 % par an comparée à celle de l'indice CAC 40<sup>®</sup>. **Si le cours des actions composant ces indices et leurs dividendes distribués restent stables durant toute la vie du produit, alors l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index affichera une sous-performance comparable chaque année.**

Nous attirons votre attention sur le fait que la survenance d'un événement extraordinaire, comme la pandémie de Covid-19 ou la crise financière de 2008, peut avoir pour effet de réduire la politique de distribution des dividendes de la plupart des sociétés composant l'Indice, affectant négativement la performance de ce dernier relativement à un indice standard comme l'indice CAC 40<sup>®</sup>.

Enfin, à titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice CAC 40<sup>®</sup> aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de Transparence 11 n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site :  
<https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SLA6ER6>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :  
<https://marketing-indx.bnpparibas.com/sofran20/>.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que Agent de calcul (BNP Paribas Arbitrage S.N.C.) n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

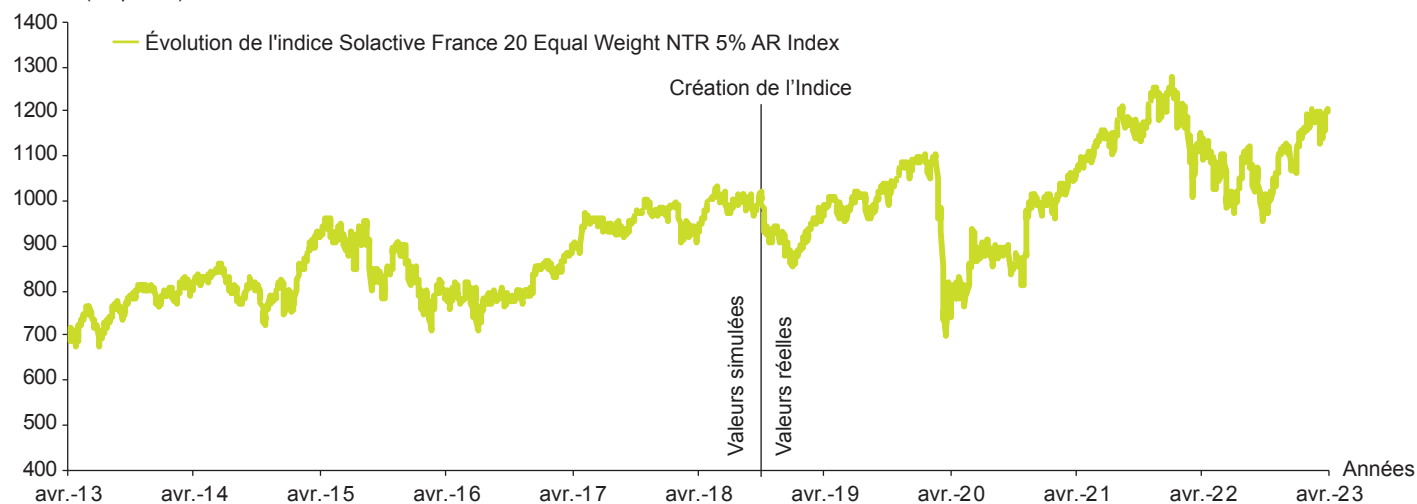
(1) Le prélèvement forfaitaire est appliqué à la version Net Total Return de l'indice benchmark dans laquelle les dividendes sont réinvestis dans l'indice net de taxes.

# ▶ ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 6 AVRIL 2013 AU 6 AVRIL 2023

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 6 avril 2013 au 30 août 2018, puis sur des valeurs réelles du 31 août 2018 (date de création de l'Indice) au 6 avril 2023.

**Les niveaux passés, qu'ils soient simulés ou réels, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.**

Niveau (en points)



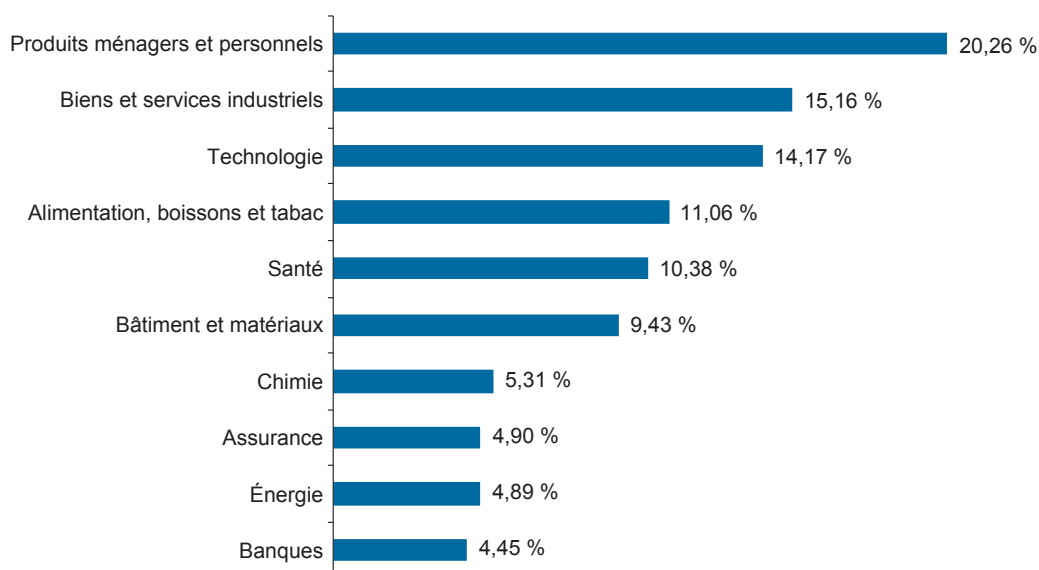
Source : Bloomberg, le 6 avril 2023

## PERFORMANCES CUMULÉES AU 6 AVRIL 2023

Période	1 an (performance constatée entre le 6 avril 2022 et le 6 avril 2023)	3 ans (performance constatée entre le 6 avril 2020 et le 6 avril 2023)	5 ans (performance constatée entre le 6 avril 2018 et le 6 avril 2023)	10 ans (performance constatée entre le 5 avril 2013 et le 6 avril 2023)
Indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR <sup>(1)</sup>	9,04 %	54,22 %	26,26 %	73,72 %

Source : Bloomberg, le 6 avril 2023

## RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, le 6 avril 2023

**Ces données sont à but illustratif et à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.**

(1) Les performances de l'Indice sont calculées dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.



## ► MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, le 12 juillet 2023, on observe le niveau de clôture de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index et on le retient comme niveau d'origine.

### Remboursement anticipé automatique possible à partir de l'année 2

À partir de l'année 2, et à chacune des 8 dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index et on le compare à son niveau d'origine.

- Si, à l'une de ces 8 dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, l'**Indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus**, le produit prend automatiquement fin et le souscripteur perçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante<sup>(1)</sup>, un montant égal au :

CAPITAL INITIAL<sup>(3)</sup>

+

UN GAIN DE 5,80 %<sup>(3)</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE  
DEPUIS LA DATE DE CONSTATATION INITIALE<sup>(1)</sup>

Soit un TRA brut compris entre 4,76 %<sup>(4)</sup> et 5,51 %<sup>(4)</sup> selon l'année de remboursement et un TRA net compris entre 4,05 %<sup>(5)</sup> et 4,58 %<sup>(5)</sup>.

- Sinon, le produit continue.

### Remboursement à l'échéance : année 10

Dans le cas où le produit n'est pas remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le niveau de clôture de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index et on le compare à son niveau d'origine.

- Si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine**, le souscripteur perçoit<sup>(2)</sup>, à la date d'échéance du 26 juillet 2033, un montant égal au :

CAPITAL INITIAL<sup>(3)</sup>

+

UN GAIN DE 5,80 % × 10 = 58 %<sup>(3)</sup>

Soit un TRA brut de 4,66 %<sup>(4)</sup> et un TRA net de 3,98 %<sup>(5)</sup>.

*Par exemple, si l'année 10, l'Indice clôture en hausse de 8 % par rapport à son niveau d'origine, le souscripteur perçoit<sup>(2)</sup> à l'échéance<sup>(1)</sup>, en plus du capital initial<sup>(3)</sup>, un gain de 5,80 % × 10, soit 58 %<sup>(3)</sup> du capital initial (soit un TRA brut de 4,66 %<sup>(4)</sup> et un TRA net 3,98 %<sup>(5)</sup>).*

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine et que la baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau d'origine**, le souscripteur perçoit<sup>(2)</sup>, à la date d'échéance du 26 juillet 2033, un montant égal au :

CAPITAL INITIAL<sup>(3)</sup>

Soit un TRA brut nul<sup>(4)</sup> et un TRA net de -0,65 %<sup>(5)</sup>.

*Par exemple, si l'année 10, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau d'origine, le souscripteur perçoit<sup>(2)</sup> à l'échéance<sup>(1)</sup>, le capital initial<sup>(3)</sup> (soit un TRA brut nul<sup>(4)</sup> et un TRA net de -0,65 %<sup>(5)</sup>).*

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine et que la baisse excède 50 % par rapport à son niveau d'origine**, le souscripteur perçoit<sup>(2)</sup>, à la date d'échéance du 26 juillet 2033, un montant égal au :

CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE<sup>(3)</sup>

Le souscripteur subit alors une perte en capital partielle ou totale.

Soit un TRA brut inférieur à -6,67 %<sup>(4)</sup> et un TRA net inférieur à -7,28 %<sup>(5)</sup>.

*Par exemple, si l'année 10, l'Indice clôture en baisse de 52 % par rapport à son niveau d'origine, le souscripteur perçoit<sup>(2)</sup> à l'échéance<sup>(1)</sup>, le capital diminué de cette baisse<sup>(3)</sup>, soit 48 % du capital initial<sup>(3)</sup>, soit un TRA brut de -7,05 %<sup>(4)</sup> et un TRA net de -7,65 %<sup>(5)</sup>. Le souscripteur subira donc une perte en capital partielle dans ce scénario.*

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 du présent document pour le détail des dates.

(2) Automatiquement et gratuitement réinvesti de façon équilibrée vers les fonds suivants : Aréas Prudence – Code ISIN : FR0010619908, Aréas Equilibre – Code ISIN : FR0010636472, Helium Opportunités Part B – Code ISIN : FR0010766550, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 et Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(4) TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

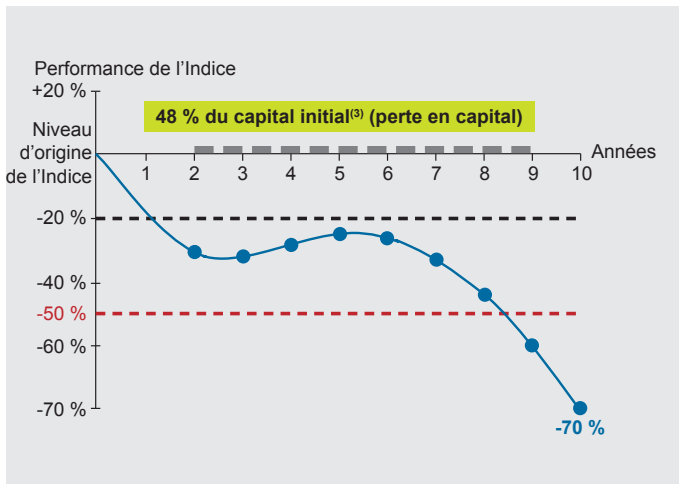
(5) TRA net : désigne le TRA brut retransché des frais de gestion mentionnés dans les documents annexes aux conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3.

## ILLUSTRATIONS (1/2)

— Évolution de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index    - - - Seuil de perte en capital à l'échéance<sup>(1)</sup>    - - - Seuil de déclenchement d'un remboursement anticipé automatique avec gain

● Performance de l'Indice, à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, par rapport à son niveau d'origine    - - - Seuil de déclenchement d'un remboursement à l'échéance avec gain    ■ Montant remboursé

### Scénario défavorable : forte baisse de l'Indice (en dessous du seuil de -50 % par rapport à son niveau d'origine l'année 10)

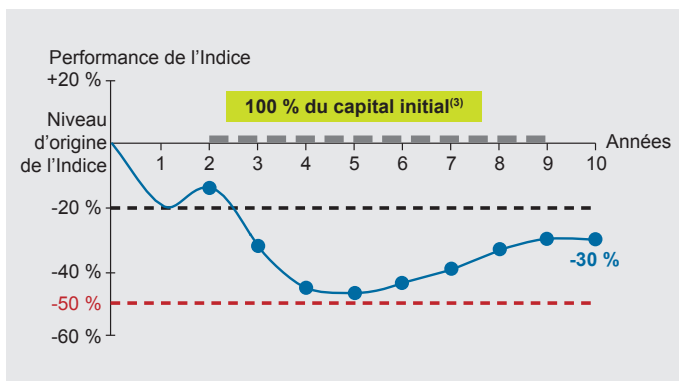


- **Année 1** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Années 2 à 9** : à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- **Année 10** : à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 70 % par rapport à son niveau d'origine donc en dessous du seuil des -50 % par rapport à son niveau d'origine.

**Remboursement<sup>(2)</sup> à l'échéance du capital initial diminué de la baisse de l'Indice<sup>(3)</sup>, soit 30 % du capital initial<sup>(3)</sup> (TRA brut de -11,29 %<sup>(4)</sup> égal à celui de l'Indice<sup>(5)</sup>, TRA net de -12,18 %<sup>(6)</sup>). Le souscripteur subit une perte en capital.**

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine aux 8 dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup> (de l'année 2 à l'année 9) et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

### Scénario médian : baisse de l'Indice (au-dessus du seuil de -50 % par rapport à son niveau d'origine l'année 10)



- **Année 1** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Années 2 à 9** : à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- **Année 10** : à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil des -50 % par rapport à son niveau d'origine.

**Remboursement<sup>(2)</sup> à l'échéance du capital initial<sup>(3)</sup> (TRA brut nul<sup>(4)</sup>, supérieur à celui de l'Indice égal à -3,49 %<sup>(5)</sup>, TRA net de -0,65 %<sup>(6)</sup>).**

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 du présent document pour le détail des dates.  
 (2) Automatiquement et gratuitement réinvesti de façon équilibrée vers les fonds suivants : Aréas Prudence – Code ISIN : FR0010619908, Aréas Equilibre – Code ISIN : FR0010636472, Helium Opportunités Part B – Code ISIN : FR0010766550, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 et Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(4) TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(5) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

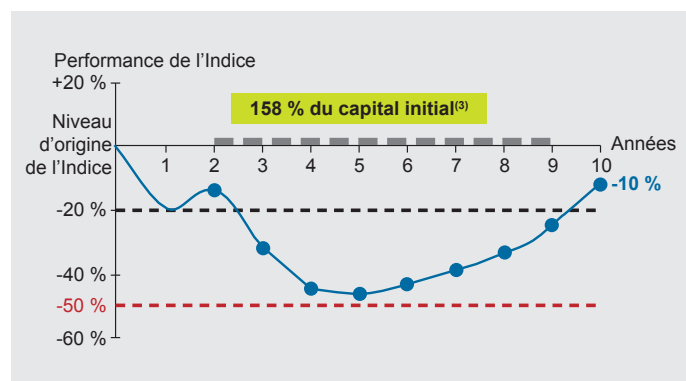
(6) TRA net : désigne le TRA brut retranché des frais de gestion mentionnés dans les documents annexes aux conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3.

## ILLUSTRATIONS (2/2)

— Évolution de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index    - - - Seuil de perte en capital à l'échéance<sup>(1)</sup>    - - - Seuil de déclenchement d'un remboursement anticipé automatique avec gain

● Performance de l'Indice, à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, par rapport à son niveau d'origine    - - - Seuil de déclenchement d'un remboursement à l'échéance avec gain    ■ Montant remboursé

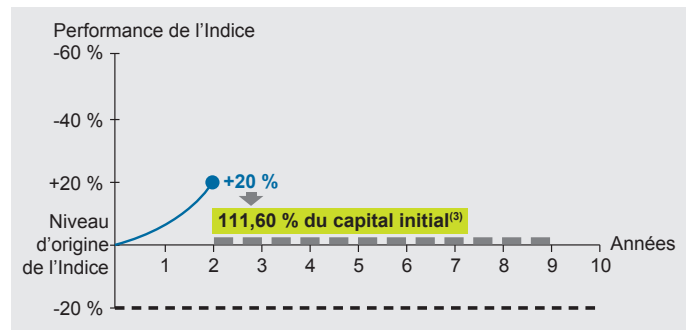
### Scénario favorable : baisse limitée de l'Indice (au-dessus du seuil de -20 % par rapport à son niveau d'origine l'année 10)



- **Année 1** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Années 2 à 9** : à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- **Année 10** : à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 10 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil des -20 % par rapport à son niveau d'origine.

**Remboursement<sup>(2)</sup> à l'échéance du capital initial avec gain de  $10 \times 5,80 \%$ , soit 158 %<sup>(3)</sup> du capital initial (TRA brut de 4,66 %<sup>(4)</sup>, supérieur à celui de l'Indice égal à -1,04 %<sup>(5)</sup>, TRA net de 3,98 %<sup>(6)</sup>).**

### Scénario de mise en évidence du plafonnement des gains : hausse de l'Indice l'année 2



- **Année 1** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Année 2** : à la 1<sup>ère</sup> date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau d'origine.

**Remboursement anticipé automatique<sup>(2)</sup> du capital initial<sup>(3)</sup> avec gain de  $2 \times 5,80 \%$ , soit 111,60 %<sup>(3)</sup> du capital initial (TRA brut de 5,51 %<sup>(4)</sup>, inférieur à celui de l'Indice égal à 9,32 %<sup>(5)</sup>, du fait du plafonnement des gains, TRA net de 4,58 %<sup>(6)</sup>).**

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle<sup>(1)</sup> ou à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôturerait en forte hausse par rapport à son niveau d'origine, le gain pour le porteur serait plafonné à 5,80 %<sup>(3)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>.

**Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 10 du présent document pour le détail des dates.

(2) Automatiquement et gratuitement réinvesti de façon équilibrée vers les fonds suivants : Aréas Prudence – Code ISIN : FR0010619908, Aréas Equilibre – Code ISIN : FR0010636472, Helium Opportunités Part B – Code ISIN : FR0010766550, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 et Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(4) TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(5) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

(6) TRA net : désigne le TRA brut retranché des frais de gestion mentionnés dans les documents annexes aux conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3.



## ► FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque découlant de la nature du produit** : en cas de revente du produit avant l'échéance<sup>(1)</sup> ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date d'échéance<sup>(1)</sup>. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **Risques de marché** : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, si l'Indice clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** : certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de revendre facilement ou soit même dans l'impossibilité de revendre le produit. De plus le prix de revente pratiqué dépendant des conditions de marché en vigueur, celui-ci pourrait être inférieur au montant résultant de l'application de la formule annoncée. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières, en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

---

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

---



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 du présent document pour le détail des dates.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DU PRODUIT

<b>Code ISIN</b>	FR001400H915	
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », qui sera mis à jour et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) aux alentours du 1 <sup>er</sup> juin 2023 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 26 juillet 2023.	
<b>Émetteur</b>	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.	
<b>Garant de la formule</b>	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.	
<b>Devise</b>	Euro (€)	
<b>Montant de l'émission</b>	10 000 000 €	
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €	
<b>Prix de l'émission</b>	100 %	
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie uniquement : contrats d'épargne Assurance vie Aréas Multisupport et Multisupport 3	
<b>Cotation</b>	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).	
<b>Période de commercialisation</b>	Du 9 mai 2023 au 4 juillet 2023 inclus.	
<b>Garantie en capital</b>	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.</b>	
<b>Commissions de distribution</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à Aréas Vie. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,90 % toutes taxes comprises (TTC) du montant placé par le distributeur. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande. Le montant des commissions est inclus dans le prix d'achat.	
<b>Sous-jacent</b>	Indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index ( <b>dividendes nets réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an</b> ) – Code Bloomberg SOFRAN20 Index.	
<b>Date d'émission</b>	26 juillet 2023	
<b>Date de constatation initiale</b>	12 juillet 2023	
<b>Dates de constatation annuelle</b>	14 juillet 2025 (année 2), 13 juillet 2026 (année 3), 12 juillet 2027 (année 4), 12 juillet 2028 (année 5),	12 juillet 2029 (année 6), 12 juillet 2030 (année 7), 14 juillet 2031 (année 8), 12 juillet 2032 (année 9).
<b>Date de constatation finale</b>	12 juillet 2033 (année 10)	
<b>Dates de remboursement anticipé automatique</b>	28 juillet 2025 (année 2), 27 juillet 2026 (année 3), 26 juillet 2027 (année 4), 26 juillet 2028 (année 5),	26 juillet 2029 (année 6), 26 juillet 2030 (année 7), 28 juillet 2031 (année 8), 26 juillet 2032 (année 9).
<b>Date d'échéance</b>	26 juillet 2033 (année 10)	
<b>Marché secondaire</b>	Dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, aux conditions de marché en vigueur et avec une fourchette achat/vente de 2 %.	
<b>Double valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque jour ouvré où l'Indice est calculé et publié, BNP Paribas Arbitrage S.N.C. fournira à Aréas Vie une valorisation des titres de créance.</li> <li>• Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.</li> </ul>	
<b>Agent de calcul</b>	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).	
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France	

(1) Notations de crédit au 6 avril 2023 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.





## ► INFORMATIONS IMPORTANTES

Transparence 11 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'Informations Clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

**L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres de créance seront ceux décrits dans le Prospectus de Base de l'Émetteur qui sera mis à jour aux alentours du 1<sup>er</sup> juin 2023. Les Conditions Définitives de l'Émission seront disponibles à la date d'émission, soit le 26 juillet 2023. La documentation juridique sera composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of Unsubordinated Notes » qui sera mis à jour et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) aux alentours du 1<sup>er</sup> juin 2023, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 26 juillet 2023 et (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Le Prospectus de Base et ses Suppléments éventuels seront disponibles sur la page <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx> à compter de leur publication. Les Conditions Définitives et le Résumé Spécifique lié à l'Émission seront disponibles sur la page <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400H915>. La documentation juridique sera également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/EI3863ABB-3D6DF-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.**

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou de la valeur de l'Indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'Indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'Indice. Aucune publication de l'Indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 40 17 65 00 - [www.areas.fr](http://www.areas.fr)  
Aréas Dommages | Aréas Vie  
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644  
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes  
Entreprises régies par le Code des assurances

Document non contractuel à caractère publicitaire - Se référer aux conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3 et aux Orientations de gestion du produit E600 TRANSPARENCE 11 523

